

Taxe d'apprentissage 2024



Contacts

Responsable communication : stephanie.guyard@paris-belleville.archi.fr, 06 75 95 80 55

Directeur financier : ronald.ametis@paris-belleville.archi.fr, 01 53 38 50 17

les formations de l'énsa-pb

- un premier cycle licence et un deuxième cycle master conduisant au diplôme d'Etat d'architecte (DEA) (bac + 5),
 - une habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP),
 - 4 diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA) : risques majeurs, projet urbain, patrimoine, maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine,
 - un Mastère spécialisé® architecture et scénographies,
 - un doctorat en architecture avec les Universités G. Eiffel et Paris Est Sup.
- 5 formations partenariales :
- 2 doubles cursus : architecte-designer avec l'ENSCI-Les Ateliers et architecte ingénieur avec le CNAM,
 - la licence professionnelle assistant à chef de projet en aménagement de l'espace avec l'Université Gustave Eiffel et l'EIVP,
 - le parcours européen de master avec l'Ecole d'urbanisme de Paris et les Universités de Hambourg, Milan, Malmö et Ljubjana,
 - le doctorat européen Villard de Honnecourt avec les écoles d'architecture de Séville, Delft et Venise,
 - la chaire partenariale "Patrimoine, Expérimentation et ProjetS" avec le Centre des monuments nationaux et la Drac Île-de-France.



Promotion des étudiants diplômés en juin 2023

l'énsa-pb en quelques chiffres

- 427 étudiants en licence
- 437 étudiants en master
- 96 étudiants en Hmonp
- 130 étudiants en DSA
- 34 étudiants en Mastère spécialisé® architecture et scénographies
- 26 doctorants
- 241 étudiants boursiers
- 107 étudiants étrangers accueillis en Erasmus
- 244 étudiants étrangers accueillis hors Erasmus dans l'ensemble des formations proposées
- 74 partenariats avec des universités étrangères

4 raisons de verser le solde de votre taxe à l'énsa-pb

améliorer l'accueil et le bien-être des étudiants

- en proposant des locaux (ateliers bois et maquettes) équipés d'outils pédagogiques performants (imprimantes 3D, traceurs...),
- en contribuant à enrichir l'offre de la médiathèque, notamment par le biais d'abonnements à des ressources documentaires numériques,
- en subventionnant les voyages d'études des étudiants boursiers,
- en proposant des consultations gratuites d'une ostéopathe et d'une psychologue pour une meilleure santé des étudiants,
- en mettant en place des distributeurs de protections périodiques en libre-service.

inscrire la pédagogie dans une démarche de transition écologique

- en mettant en œuvre un plan de transition écologique récemment adopté par les instances de l'école qui associe la formation des étudiants aux diagnostics écologiques et aux études d'impact relatives aux bâtiments (audit énergétique des bâtiments, gestion de l'eau...),
- en privilégiant le train pour réduire l'empreinte carbone des voyages d'études.

soutenir de nouveaux projets

- la création d'un annuaire des diplômés destiné à animer le réseau des Alumni,
- la mise en place d'un incubateur de projets pour accompagner les jeunes diplômés et salariés à créer ou à reprendre une entreprise.

développer nos coopérations internationales

- création d'un double diplôme avec l'Université de Tongji, workshops avec l'Université de Nanjing (Chine),
- signature d'une convention quadripartite de coopération pédagogique et de recherche associant l'Université de Chulalongkorn de Bangkok, l'Université architecturale de Hanoï et l'Université Royale des Beaux-Arts de Phnom Penh,
- dans le cadre d'un master, mise en place d'un observatoire de villes patrimoniales en mutation rapide en Asie comme Chiang Mai (Thaïlande) et Siem Reap (Cambodge) avec pour but d'en tirer des leçons sur un plan architectural, urbanistique et environnemental.



amphithéâtre Bernard Huet



jardin



cour Burnouf



médiathèque

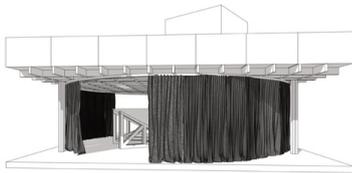


centre de recherche documentaire



atelier bois

projets 2023-2024

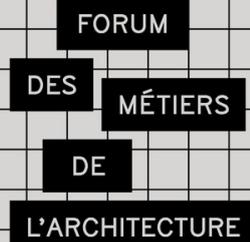


Archi-Folies

A l'invitation du ministère de la Culture, des étudiants de licence et de master ont conçu un pavillon éphémère en partenariat avec la Fédération française d'athlétisme à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Situé dans le Parc de La Villette, il sera ouvert au public

Forum des métiers de l'architecture

L'Ensa-PB a coorganisé avec les Ensa de Paris-Malaquais et de Versailles un Forum des métiers de l'architecture destiné aux élèves de master et aux jeunes diplômés. Une dizaine d'ateliers leur ont permis de découvrir les différents métiers de l'architecture et d'échanger avec les professionnels.



FORUM
DES MÉTIERS
DE
L'ARCHITECTURE



Collaboration avec la Chaire de philosophie à l'hôpital

Dans le cadre de ce partenariat, les étudiants du studio Architecture et hospitalité ont imaginé des centres de soin. Ces projets ont été exposés sur la péniche de l'Adamant en mars 2024.

Nuit Blanche

Deux anciens étudiants du Mastère spécialisé® architecture et scénographies ont conçu un parcours immersif donnant la possibilité au public d'interagir avec l'intelligence artificielle. Ce dispositif doit être présenté dans le cadre de la Nuit blanche.



Workshop triangulaire France - Corée - Japon

35 étudiants de master ont travaillé sur la réhabilitation d'une résidence étudiante de Tokyo qui devait allier le respect d'une architecture traditionnelle avec des préoccupations contemporaines.



cérémonie de remise des diplômes



fête de l'école



montage d'une exposition



accueil des étudiants étrangers



séance de dessin



jury



étudiants du DSA patrimoine sur un chantier



les étudiants du DSA Risques majeurs en voyage à Mayotte



travaux d'étudiants



une nouvelle méthode de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Elle se compose de deux fractions de la masse salariale : une part principale de 0,59% et un solde de 0,09% recouverts par l'URSSAF.

Grâce à la plateforme SOLTéA gérée par la Caisse des dépôts et consignations, les entreprises redevables peuvent choisir d'affecter le solde de leur taxe aux établissements habilités de leur choix.

le calendrier

Vous disposez de deux périodes pour affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à l'Ensa-PB sur la plateforme SOLTéA :

- 1ère période : du 27 mai au 2 août 2024
 - 2e période : du 12 août au 4 octobre 2024
-

verser votre solde en 4 clics

- Demander une habilitation sur la plateforme net-entreprises.fr : 24h après votre demande, vous aurez accès à votre compte SOLTéA. Si ce n'est pas le cas, cliquer dans l'onglet Accéder à net-entreprise.fr.
- Aller sur la plateforme soltea.education.gouv.fr et connectez-vous avec vos identifiants net-entreprise dans le volet « employeur » .
- Dans le moteur de recherche de la plateforme, entrez le nom « Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville » ou notre numéro de Siret : 197 518 772 00037 ou notre numéro UAI : 0751877H.
- Vous pouvez maintenant affecter le pourcentage de votre choix à l'Ensa de Paris-Belleville.

Retrouvez toutes les infos sur
www.paris-belleville/entreprise/taxe-dapprentissage/